

**ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES EMBALLAGES**  
**REQUIS POUR UNE UTILISATION AU CONTACT DES ALIMENTS & TESTS DE**  
**MIGRATION**

Produits : **ALVÉOLES EN PAPIER KRAFT**

Le fabricant : **NATURALVI S.à.R.L.**  
**Z.A.E. Moder**  
**7 rue de la Papeterie**  
**67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER**  
**FRANCE**

Atteste que n'entrent dans la composition des produits ci-dessus dénommés que les substances autorisées, à savoir les matériaux aptes au contact des aliments et denrées destinées à l'alimentation humaine, selon :

- Règlement (CE) n°1935/2004 modifié du 27/10/2004
- Note DGCCRF 2004/64
- Recommandation allemande XXXVI du BfR

Atteste que les produits ci-dessus dénommés sont conformes aux dispositions :

- De la Directive 94/62/CE modifiée, relative aux exigences liées à l'environnement.
- Du Règlement (CE) n°2023/2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Du Règlement (CE) n°852/2004 modifié relatif à l'hygiène des denrées alimentaires (chapitre 10)

Atteste que les produits ci-dessus dénommés ont été conçus et fabriqués conformément aux normes suivantes :

- EN 13428 : prévention par réduction à la source
- EN 13430 : recyclage matière
- EN 13431 : valorisation énergétique
- EN 13432 : valorisation par compostage et biodégradation

Atteste que l'ensemble de nos produits ont été soumis à des tests de migration et teneur réalisés par le laboratoire indépendant « Analytice ». Le rapport R/20/19550 en date du 10.03.2020 conclut que nos alvéoles sont conformes aux réglementations cités ci-dessus et que la teneur et la migration spécifique des MOSH, MOAH est conforme à la législation en vigueur.

Nos produits sont donc aptes au contact avec les aliments secs et non gras tels que les fruits et légumes.

Schweighouse sur Moder, le 12/01/2024

Anne **BAUMULLER**  
Gérante 